

Discours prononcé par Mare, orateur, en réponse à ceux de la Reine et du Commissaire du Roi, à la séance royale d'ouverture de l'Assemblée législative indigène, le 1^{er} mars 1848.

REINE POMARE, ET VOUS, COMMISSAIRE DU ROI,

Nous avons écouté avec une profonde attention les bonnes paroles que vous venez de nous adresser tous les deux. Nous sommes pénétrés de l'importance des devoirs qui nous sont dévolus par vous. Les observations et les conseils dont vous les entourez méritent toute notre reconnaissance, car nous sommes convaincus que vous nous les donnez comme moyen d'union, de concorde et de lumières dans les travaux que nous sommes appelés à remplir dans le cours de cette session.

Notre Reine, et vous, notre Gouverneur, nous avons l'espoir et la douce assurance que le lien d'union et d'amitié qui nous unit si étroitement à la France sera non-seulement durable, mais ne s'usera jamais !
Voilà notre parole.

Traduit sur procès-verbal (texte anglais), dressé par
M. R. Barff, deuxième interprète du gouvernement.

Le Secrétaire archiviste.

A. DE ST-AUBIN.

Pour copie conforme à la traduction
déposée aux archives :

Le Secrétaire archiviste,

A. DE ST-AUBIN.